



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 septembre 2020

**Objet de la délibération**

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LE LOGIS BRETON POUR  
L'ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS DANS LE COLLECTIF LES ORIENTALES  
AVENUE DE LA REPUBLIQUE A HENNEBONT**

Le vingt quatre septembre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Michèle LE BAIL à Christian LE BOULAIRE, Julian PONDAVEN à Laure LE MARÉCHAL

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2020.09.018**

**DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LE LOGIS BRETON POUR L'ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS DANS LE COLLECTIF LES ORIENTALES AVENUE DE LA REPUBLIQUE A HENNEBONT**

**Rapporteur : Marie-Françoise CÉREZ**

Par courrier électronique en date du 24 juillet 2020, Le Logis Breton sollicite le Conseil Municipal pour la garantie d'emprunt de la Ville dans le cadre de l'acquisition de 8 logements situés dans le collectif Les Orientales avenue de la République.

Cette demande correspond à un projet global de 20 logements pour lequel la Commune a accordé une première garantie à hauteur de 50 % pour un emprunt de 1 407 312 € afin de financer 12 logements. La demande présente concerne les 8 logements restants.

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la Commune de HENNEBONT accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 942 688 euros souscrit par l'emprunteur auprès de ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont le siège social est situé 1 allée Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° DD16640211.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

**Article 2** : La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3** : L'assemblée délibérante s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de prêt.

**Vu** les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 2298 du Code Civil,

**Vu** le contrat de prêt n° DD16640211 en annexe signé par le Logis Breton, ci-après l'emprunteur et la banque ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS,

**Vu** la demande formulée,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 31 août 2020,

**Vu** l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 7 septembre 2020,

**Vu** le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** cette garantie d'emprunt dans les termes ci-dessus.
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU